

Ouverture de la séance du 26 germinal an II (15 avril 1794) et lecture de la correspondance

Citer ce document / Cite this document :

Ouverture de la séance du 26 germinal an II (15 avril 1794) et lecture de la correspondance. In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 586;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29841_t1_0586_0000_2

Fichier pdf généré le 01/02/2023

Séance du 26 Germinal An II

(Mardi 15 Avril 1794)

Présidence d'AMAR

La séance s'ouvre à onze heures et demie, par la lecture de la correspondance, dont l'analyse suit.

I

Les sociétés populaires d'Amboise, département d'Indre-et-Loire; de Bretot(1), département de l'Eure; de Saint-Pol-de-Léon (2), département du Finistère; de Grivesne, département de la Somme; et de Bergerac, département de la Dordogne; les conseils-généraux des communes de Peyrehorade, département des Landes; de Rozet-les-Mesnils, département de l'Aisne; de Lunéville et Yssingeaux; les administrateurs des départemens de l'Aveyron et de la Haute-Vienne; ceux du directoire du district de Tours; le comité de surveillance de Cherbourg; les membres du tribunal criminel du département d'Indre-et-Loire, et ceux du tribunal du district de Monistrol, département de la Haute-Loire, font éclater, dans des adresses énergiques, toute l'horreur dont ils ont été saisis à la nouvelle de l'affreux complot tramé contre la liberté en même-temps qu'ils y expriment leur reconnaissance envers la Convention nationale, pour en avoir frappé les auteurs: ils l'invitent à rester à son poste, et jurent de la secourir dans ses travaux, au péril même de leur vie.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

a

[La Sté popul. d'Amboise, à la Conv.; 22 germ. II] (4).

« Représentans du peuple,

En abattant toutes les factions qui s'élèvent contre la représentation nationale, vous assurerez de plus en plus le triomphe de la liberté. Nous le devons, ce triomphe, représentans, à la sagesse, à la vigueur des mesures que vous

(1) Et non Brelot. Distr. de Pont-Audemer (Eure).

(2) Et non Saint-Paul de Léon.

(3) P.V., XXXV, 233. *J. Sablier*, n° 1260; *Mess. Soir*, n° 606; *Débats*, n° 573, p. 421.

(4) C 300, pl. 1058, p. 35. *Débats*, n° 577, p. 487.

avez prises contre les conspirateurs, au dévouement, au courage des comités de salut public et de sûreté générale que la République entière proclame en ce moment les sauveurs de la Liberté.

Cependant au moment qu'ils sont environnés de dangers, qu'ils sont menacés des poignards des assassins, ah! les traîtres, les suppôts de la tyrannie ne savent qu'assassiner.

Nous avons frémi, Pères du peuple, vous qui êtes son unique appui, sa seule espérance, nous avons frémi des complots tramés en dernier lieu contre un gouvernement juste et vigoureux qui nous fait marcher à grands pas vers l'achèvement de la Révolution, mais nous nous sommes rassurés en songeant que les bras et la vigilance de nos frères, les braves parisiens, sauront bien empêcher le crime de se consommer.

Mandataires du peuple, c'est dans les dangers de la Patrie que le courage, l'énergie et le dévouement des républicains doivent s'accroître. Recevez de nouveau notre serment de vivre libres ou mourir. S. et F.»

MOREAU (présid.), SANCHE le j° (secrét.).

b

[Le présid. de la Sté popul. de Bretot, au présid. de la Conv.; 19 germ. II] (1).

« Citoyen président,

Au nom de la Société populaire de la commune de Bretot, district de Pont-Audemer département de l'Eure, je t'expédie l'adresse qu'elle fait à la Convention nationale. S. et F. Vive la République.»

M. CALLAIR (présid.).

[La Sté popul. de Bretot, à la Conv.; s. d.]

« Pères de la Patrie, La Société de sans-culottes de Bretot apprend avec indignation la nouvelle conspiration des ennemis de la Liberté; elle apprend l'inférieur projet de détruire la Convention avec la République. Elle apprend que vos comités connaissent tous les fils du complot et les coupables, et que déjà 18 des

(1) C 300, pl. 1058, p. 36, 37. B¹, 27 germ.; *Débats*, n° 577, p. 487.